

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**Appel d'offres ouvert N° 013/20/AOO**

**Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**

# Table des matières

<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	11
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	11
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	12
<b>CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES</b>	<b>4</b>
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : RESILIATION	5
ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE 08 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5
ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE	5

ARTICLE 10 :	ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION _____	5
ARTICLE 11 :	NANTISSEMENT _____	5
ARTICLE 12 :	DROIT APPLICABLE _____	6
ARTICLE 13 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	6
ARTICLE 14 :	DROITS ET TAXES _____	6
<b>CHAPITRE 2 :</b>	<b>CLAUSES TECHNIQUES _____</b>	<b>7</b>
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	7
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	7
ARTICLE 03 :	CONSISTANCE DU MARCHE _____	7
ARTICLE 04 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE LIVRAISON _____	7
ARTICLE 05 :	PENALITES POUR RETARD _____	7
ARTICLE 06 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF – RETENUE DE GARANTIE _____	8
ARTICLE 07 :	MODE DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 08 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	8
ARTICLE 09 :	BREVETS _____	9
ARTICLE 10 :	NORMES _____	9
ARTICLE 11 :	RECEPTIONS DES PRESTATIONS _____	9
ARTICLE 12 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	9
ARTICLE 13 :	CIRCULATION DU PERSONNEL. _____	10
ARTICLE 14 :	HYGIENE, SECURITE, ASSURANCES, SURETE ET POLITIQUE QUALITE _____	10
ARTICLE 15 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRENEUR VOISINS _____	11
ARTICLE 16 :	DELAI ET NATURE DE GARANTIE _____	11
ARTICLE 17 :	DEFINITION DES PRIX _____	11

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"  
N° 013/20/AOO**

Le **jeudi 24 septembre 2020 à 10h00**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Financière située près du bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la Cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à titre **indicatif** à partir de l'adresse électronique [www.onda.ma](http://www.onda.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **53 000,00 DHS (Cinquante-Trois Mille dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de : **3 590 040,00 DHS (Trois Millions Cinq Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Quarante Dirhams).**

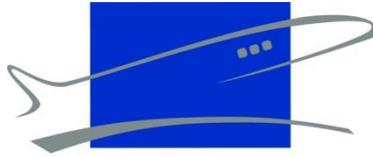
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06,07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- 1) Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) au plus tard le **jeudi 24 septembre 2020 à 09h00** ;
- 2) Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule précitée ;
- 3) Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- 4) Soit les remettre, sur support papier, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus **ne sont pas admis.**

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## REGLEMENT DE CONSULTATION

**Appel d'offres ouvert N° 013/20/AOO**

**Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	11
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	11
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	12
<b>CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)</b>	<b>1</b>

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V.**

### ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

### ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

### ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle d'acte d'engagement ;
05. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
06. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
07. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
08. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
09. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
10. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

**NB :** Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

### ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

**Seules les offres techniques** peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

#### **ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

##### **A. Le dossier administratif : Pièces exigées**

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres ; **Pour les groupements**, l'attestation de la caution personnelle et solidaire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation.
- A3.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur ;

##### **Pour les établissements publics :**

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
- A3.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ; **Pour les groupements**, le cautionnement doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation.
- A4.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur ;

##### **B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées**

**Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché**, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- B1. Les pièces justifiant les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
  - S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
    - Aucune pièce n'est exigée ;

- S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :
- Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

**B2. Une attestation fiscale** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

**B3. Une attestation** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

**NB :** La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

**B4.** Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

**NB :** **Pour les concurrents non installés au Maroc** l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2, B3 et B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

#### **Pour les établissements publics :**

**B1. Une attestation fiscale** ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

**B2. Une attestation** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de

l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

**NB :** La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

### C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

**Pour les groupements**, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

### D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

### E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

#### ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire, par un organisme marocain agréé, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres, conformément au modèle en **ANNEXE II** du présent règlement de consultation.

**NB :** Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

1. Au nom collectif du groupement ;
2. Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
3. En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

**NB :** Dans les cas prévus aux 2) et 3) ci-dessus, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

*« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant »*

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

#### **ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES**

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

#### **ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES**

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

#### **ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière comprend :

**1. L'acte d'engagement**, conformément à l'**ANNEXE III**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

**Si le groupement est conjoint**, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

**Si le groupement est solidaire**, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

**NB** : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

**2. Le bordereau des prix-détail estimatif**, conformément à l'**ANNEXE IV**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

**3. Le sous détail des prix**, le cas échéant.

**4. Le bordereau des prix pour approvisionnements**, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

#### **ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE**

Les offres financières doivent être exprimées, en Dirhams marocains (**MAD**). Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (EUR/USD) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

**NB : Un concurrent ne doit pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. A défaut, son offre sera écartée.**

#### **ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

Il est demandé aux concurrents de présenter les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Aussi, il est demandé à chaque concurrent d'accompagner chaque dossier (administratif et technique, additif, offre technique et offre financière) d'un **état des pièces** qui le constitue.

Le dossier à présenter par chaque concurrent est mis dans **un pli fermé** portant les mentions suivantes :

- Le nom, l'adresse, l'e-mail et le fax du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché alloti;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

## Ce pli contient :

1. Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, **Deux (02) enveloppes** distinctes :
  - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
    1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A);
    2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
    3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
    4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
  - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
2. Lorsque l'offre technique est exigée, **Trois (03) enveloppes** distinctes :
  - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
    1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A);
    2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
    3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
    4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
  - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
  - c. **La troisième enveloppe** contient l'offre technique. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre technique**".

Toutes les **enveloppes** visées ci-dessus doivent indiquer de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du ou des lots concernés ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

### **NB : Lorsque l'appel d'offres est alloti :**

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques et financières **séparément** pour chaque lot.

**A défaut, son offre sera écartée.**

## **ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS**

### **1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques**

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

### **2. Dépôt des plis**

**Les plis des concurrents** doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur);
- Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule Interface Achats à l'adresse précitée ;
- Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre sur support papier au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés dans l'avis d'appel d'offres ne seront pas admis.**

Lorsque le concurrent opte pour **la soumission par voie électronique**, toutes les pièces contenues dans chacune des enveloppes, prévues **à l'article 12** du présent règlement de consultation, doivent être regroupées dans un fichier électronique conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

A cet effet, lesdites pièces doivent être signées électroniquement et séparément par le concurrent ou son représentant dûment habilité, avant leur insertion dans le fichier électronique. Cette signature se fait au moyen d'un certificat électronique délivré par une autorité de certification agréée, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le dépôt des plis par voie électronique fait l'objet d'un horodatage automatique, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique à travers le portail des marchés publics au concurrent concerné.

### 3. Dépôt des plis complémentaires

**Le pli** contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être selon le mode de soumission choisi par le concurrent :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit **transmis**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans cette lettre **ne sont pas admis.**

**NB : La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format papier.**

**ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS**

Tout pli, échantillon, document technique, prospectus ou autre document déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli, sur support papier, fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage.

Lorsque la soumission est faite par voie électronique, le retrait du pli du concurrent s'effectue par le biais du certificat électronique cité ci-haut et les informations relatives au retrait sont enregistrées automatiquement sur le registre des dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis, échantillons, documents techniques, prospectus ou autres documents peuvent les présenter de nouveau dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation.

**ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES**

L'ouverture des plis des concurrents présentés sur support papier et des plis transmis par voie électronique se fait simultanément durant la même séance d'ouverture des plis.

**NB :** La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Les offres des concurrents, déposées sur support papier ou transmises par voie électronique, sont examinées et évaluées dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjudgé.

**ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

**ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES**

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine. Cette lettre est adressée dans un délai de cinq (05) jours ouvrables au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction, par **lettre recommandée avec accusé de réception**

ou par **fax confirmé** ou par **tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre peut être accompagnée des pièces de leurs dossiers.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, ils sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

### **ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

### **ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES**

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

### **ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS**

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :



**Adresse** : **Département des Achats**  
Office National des Aéroports  
Aéroport Mohammed V – Nouasseur



**Boite postale** : BP 52, Aéroport Mohammed V – Nouasseur



**E-mail** : achats@onda.ma

**NB** : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.

## CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### Article 1 : Objet de l'appel d'offres

**Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**

### Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique

#### Pour les concurrents résidents au Maroc :

Il est exigé aux concurrents, la production de la copie certifiée conforme des certificats valides de qualification et de classification dans les secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Qualification	Classe
K	K6	2

**NB : En cas de groupement, chaque membre doit fournir le certificat de qualification et de classification selon la nature du groupement, conformément à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.**

#### Pour les concurrents non-résidents au Maroc dispensés du certificat de qualification et de classification :

**C1.** Une note indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,

- La date,
- Le lieu,
- La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

**C2. Les attestations de référence** originales ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté **des prestations d'importance et de complexité similaire**. Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant (**supérieur à 2,5 Millions de dirhams TVA Comprise**);
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation.
- L'année de réalisation (**Durant les cinq dernières années**) ;

### Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif

Aucun dossier additif n'est exigé.

### Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique

- Les fiches techniques des fournitures objet de cet appel d'offres exigées dans la définition des prix du CPS (prix : [1 à 3] ; [24 à 31] ; [43 à 48] ; [51 à 53] et [55 à 64]) ;
- DVD-ROM contenant la version numérisée de l'offre technique.

### Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché

Le seul critère d'attribution, après admission, est l'**offre moins-disante**.

<b>ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR</b>
---

### Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **013/20/AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**

#### **A –Si le concurrent est une personne physique**

Je, soussigné : .....(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

-Adresse du domicile élu :.....

-Affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)

-Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° ..... (1)

-N° de patente..... (1)

-N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

#### **B - Si le concurrent est une personnes morale**

Je, soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

-Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : .....

-Adresse du siège social de la société : .....

-Adresse du domicile élu.....

-Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

-Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)

-N° de patente.....(1)

-N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

#### **En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :**

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - a) À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
  - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

### **Signature et cachet du concurrent**

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

**NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.**

## ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

### Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire

Nous soussignés, ..... (**nom de la banque, raison sociale, domicile, tél et fax du siège social et de l'agence**), ayant décision d'agrément délivrée par le Ministre de l'Economie et des Finances **sous n°**..... ..en date du.....,

Représentée par : **[Nom(s), prénom(s) et qualité(s)]** .....

(Ci-après le « **Banque** ») Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire sur ordre et pour :

- a) La société.....(Dénomination de la société) **(1)**
- b) La société.....(Dénomination de la société), **pour sa partie dans le groupement (1)**
- c) La société.....(Dénomination de la société) **pour le compte du Groupement de sociétés**.....(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- d) Le Groupement .....(Dénominations des sociétés membres du groupement)**(1)**
- e) Monsieur/Madame.....(Nom & Prénom de la **personne physique**) **(1)**

(Ci-après le « **Soumissionnaire** ») pour le montant du cautionnement provisoire de ..... (Montant en chiffres et en lettres), auquel est assujéti le soumissionnaire au profit de l'Office National Des Aéroports (ONDA) (Ci-après le « **Bénéficiaire** ») dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n°013/20/AOO relatif à « Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V »(Ajouter le numéro et objet du lot, le cas échéant).

Nous nous engageons, par la présente, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de Garant (la banque), à payer sans délai au Bénéficiaire, à sa première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, toute somme que celui-ci pourrait réclamer au Débiteur à concurrence du montant sus-indiqué.

*[En cas de défaillance d'un membre du Groupement, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'ONDA abstraction faite du membre défaillant dudit Groupement] **(2)**.*

La présente garantie est régie par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca (Maroc).

Fait à .....(ville)

le,.....(jj/mm/aaaa)

**(1)** Supprimer les paragraphes inutiles ;

**(2)** Mention à préciser obligatoirement en cas de groupement b), c) et d) ci-haut.

**NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter d'autres conditions et/ou réserves de la part de la banque ou du soumissionnaire. A défaut, l'offre sera écartée.**

## ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

### Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **013/20/AOO** du **jeudi 24 septembre 2020**.

#### **A - Partie réservée à l'ONDA**

Objet du marché : **Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**, passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

#### **B - Partie réservée au concurrent**

##### **a) Si le concurrent est une personne physique**

Je, soussigné : .....(prénom, nom et qualité)  
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu : .....
- Affilié à la CNSS sous le n° : ..... (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° ..... (2)
- N° de patente..... (2)

##### **b) Si le concurrent est une personne morale**

Je, soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : .....
- Adresse du siège social de la société : .....
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

#### **En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :**

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
  - Montant hors T.V.A Y COMPRIS DROITS DE DOUANES : ..... (en chiffres et en lettres) ;
  - Taux de la T.V.A. : **20%** ;
  - Montant de la T.V.A. : ..... (en chiffres et en lettres) ;

- Montant T.V.A. comprise :..... (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro ..... (3)

**Fait à.....le.....  
(Signature et cachet du concurrent)**

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
  - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
  - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
  - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

## ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)

AO N° : 013/20/AOO

Objet : Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V

N°	Désignation	UDM	QTÉ	Prix Unitaire HORS TVA en chiffres (*)	Prix Total HORS TVA en chiffres
<b>Fourniture de câblage</b>					
1	Câble 4 paires UTP Catégorie 6 A	Mètre linéaire	25 000		
2	Câble fibre optique 12 brins Multimode	Mètre linéaire	2 000		
3	Câble fibre optique 12 brins Monomode	Mètre linéaire	15 000		
<b>Fourniture d'accessoires de câblage</b>					
4	Goulotte 100 x 40	Mètre linéaire	500		
5	Support pour goulotte 100 X 40	UNITE	500		
6	Angle intérieur pour goulotte 100 X 40	UNITE	200		
7	Angle extérieur pour goulotte 100 X 40	UNITE	200		
8	Embouts pour goulotte 100 X 40	UNITE	200		
9	Prise mosaïque RJ45	UNITE	300		
10	Support à griffes	UNITE	200		
11	Tube Iso gris armé diamètre 16	Mètre linéaire	5 000		
12	Boite de jonction de fibre optique 72 Brins	ENSEMBLE	30		
13	Coupleur fibre optique LC à LC Duplex Monomode	UNITE	200		
14	Coupleur fibre optique LC à LC Simplex Monomode	UNITE	100		
15	Coupleur fibre optique LC à LC Duplex Multimode	UNITE	100		
16	Coupleur fibre optique LC à LC Simplex Multimode	UNITE	50		
17	Coupleur de plug RJ45	UNITE	500		
18	Splitter RJ45	UNITE	200		
19	Connecteur RJ9	UNITE	1000		

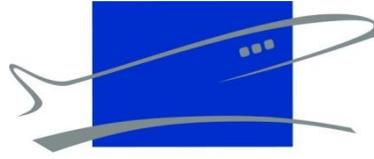
20	Connecteur RJ11	UNITE	2000		
21	Connecteur RJ45	UNITE	6000		
22	Pigtail Monomode	UNITE	400		
23	Pigtail Multimode	UNITE	100		
24	Panneau de brassage 24 ports	UNITE	5		
<b>Fourniture Audiovisuelle</b>					
25	Moniteur pour PC 24 pouces	UNITE	25		
26	Moniteur pour PC 27 pouces	UNITE	20		
27	Téléviseur 50 pouces	UNITE	50		
28	Téléviseur 55 pouces	UNITE	25		
29	Téléviseur 65 pouces	UNITE	20		
<b>Fourniture d'accessoires pour audiovisuel</b>					
30	Support écran double bras	UNITE	10		
31	Support mural pour écran	UNITE	20		
32	Adaptateur USB-C vers USB 3	UNITE	5		
33	Adaptateur HDMI vers VGA	UNITE	30		
34	Adaptateur Display-Port vers DVI, VGA et HDMI 3-en-1	UNITE	5		
35	Adaptateur Display-Port vers VGA	UNITE	30		
36	Adaptateur Display-Port vers HDMI	UNITE	10		
37	Câble mini-Display-Port vers Display-Port	UNITE	20		
38	Câble HDMI 1,5 mètres	UNITE	50		
39	Câble HDMI 20 mètres	UNITE	30		
40	Câble VGA 20 mètres	UNITE	15		
41	Coupleur HDMI	UNITE	30		
42	Câble Display-Port	UNITE	30		
<b>Accessoires informatique</b>					

43	Clavier USB pour ordinateur	UNITE	50		
44	Mini clavier	UNITE	50		
45	Souris USB type 1	UNITE	50		
46	Souris USB type 2	UNITE	150		
47	Clavier et souris sans fil	UNITE	30		
48	Clé Wifi USB	UNITE	5		
49	Rallonge USB 3 mètres	UNITE	100		
50	Câble USB pour imprimante	UNITE	100		
51	Graveur CD et DVD externe	UNITE	10		
52	HDD externe	UNITE	50		
53	HDD externe SSD	UNITE	25		
54	Adaptateur USB 3.0 vers Ethernet 10/100/1000 Mbps	UNITE	5		
55	Commutateur KVM USB VGA	UNITE	10		
56	Module d'extension VGA	ENSEMBLE	10		
57	Module d'extension USB	ENSEMBLE	10		
<b>Equipement réseau</b>					
58	Switch 24 ports	UNITE	6		
59	Switch Ethernet 8 ports	UNITE	5		
60	Switch Ethernet 16 ports	UNITE	2		
61	Convertisseur monomode	UNITE	100		
62	Convertisseur multimode	UNITE	100		
<b>Fourniture informatique</b>					
63	Station de travail	UNITE	15		
64	Rack 19" 6U	UNITE	5		
<b>Travaux</b>					
65	Raccordement de brins fibre optique avec test certifié	UNITE	5 000		

66	Pose de câble fibre optique	Mètre linéaire	17 000		
67	Pose de câble réseau	Mètre linéaire	25 000		
<b>TOTAL HORS TVA Y COMPRIS DROITS DE DOUANES (A)</b>					
<b>DONT MONTANT DROITS DE DOUANE</b>					
<b>TVA 20% (B)</b>					
<b>TOTAL TVA COMPRISE (A+B)</b>					

(\*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**Appel d'offres ouvert N° 013/20/AOO**

**Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**

## TABLE DES MATIERES

### CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES 4

ARTICLE 01 :	OBJET DU MARCHE _____	4
ARTICLE 02 :	MODE DE PASSATION DU MARCHE _____	4
ARTICLE 03 :	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE _____	4
ARTICLE 04 :	CONNAISSANCE DU DOSSIER _____	4
ARTICLE 05 :	REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX _____	4
ARTICLE 06 :	RESILIATION _____	5
ARTICLE 07 :	DOMICILE DU PRESTATAIRE _____	5
ARTICLE 08 :	REGLEMENT DES DIFFERENDS _____	5
ARTICLE 09 :	CAS DE FORCE MAJEURE _____	5
ARTICLE 10 :	ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION _____	5
ARTICLE 11 :	NANTISSEMENT _____	5
ARTICLE 12 :	DROIT APPLICABLE _____	6
ARTICLE 13 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	6
ARTICLE 14 :	DROITS ET TAXES _____	6

### CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES 7

ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	7
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	7
ARTICLE 03 :	CONSISTANCE DU MARCHE _____	7
ARTICLE 04 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE LIVRAISON _____	7
ARTICLE 05 :	PENALITES POUR RETARD _____	7
ARTICLE 06 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF – RETENUE DE GARANTIE _____	8
ARTICLE 07 :	MODE DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 08 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	8
ARTICLE 09 :	BREVETS _____	9
ARTICLE 10 :	NORMES _____	9
ARTICLE 11 :	RECEPTIONS DES PRESTATIONS _____	9
ARTICLE 12 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	9
ARTICLE 13 :	CIRCULATION DU PERSONNEL. _____	10
ARTICLE 14 :	HYGIENE, SECURITE, ASSURANCES, SURETE ET POLITIQUE QUALITE _____	10
ARTICLE 15 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRENEUR VOISINS _____	11
ARTICLE 16 :	DELAJ ET NATURE DE GARANTIE _____	11
ARTICLE 17 :	DEFINITION DES PRIX _____	11

**ENTRE :**

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par son Directeur Général, faisant élection de domicile à l'Aéroport Mohammed V - Nouasseur.

d'une part

**ET :**

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par \_\_\_\_\_ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

## CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

### ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V**, tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

### ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

### ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Les pièces constitutives de l'offre technique ;
- 5) Le CCAG-T ;

### ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications et les prescriptions techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché, l'entrepreneur déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations ;
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations ;
- Avoir fait tous calculs et sous détails ;
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature de prestations présentées par elle et pouvant donner lieu à discussion.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

### ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat ;
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

#### **ARTICLE 06 : RESILIATION**

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAG-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE**

Le prestataire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du CCAG-T.

#### **ARTICLE 08 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

#### **ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

#### **ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION**

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente, le visa du Contrôleur d'Etat si le visa est requis et la notification au titulaire.

#### **ARTICLE 11 : NANTISSEMENT**

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, l'ONDA remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur Général de l'ONDA.

Le Directeur Général de l'ONDA et le Trésorier Payeur de l'ONDA sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE**

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain

#### **ARTICLE 13 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT**

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

#### **ARTICLE 14 : DROITS ET TAXES**

Les prix du présent marché s'entendent Toutes Taxes Comprises Delivered Duty Paid (TTC DDP).

Le prestataire (Entrepreneur, fournisseur ou prestataire de service) est réputé avoir parfaitement pris connaissance de la législation fiscale en vigueur au Maroc. Par conséquent, il supportera, par défaut, tous les impôts et taxes dont il est redevable au Maroc, y compris la TVA, tous droits de douane, de port ou autres.

A la demande du prestataire et à sa place, l'ONDA **peut payer**, le cas échéant, **directement et seulement** les impôts et taxes à l'importation y compris droits et accessoires de douane et la TVA à l'importation **figurant sur la fiche de liquidation émise par les services de la douane, hors** les frais de la logistique (Transitaire, emmagasinage et surestaries le cas échéant) qui restent à la charge du prestataire y compris la gestion de la logistique d'importation.

Dans le cas où le Cahier des Prescriptions Spéciales prévoit le paiement par lettre de crédit et le prestataire opterait pour ce mode de paiement, le montant des droits et taxes en question sera déduit du montant du CREDOC.

Si l'ONDA paierait des frais supplémentaires, pour quelle que raison que ce soit, à cause d'un motif imputable au fournisseur, l'ONDA déduira d'office lesdits frais des sommes dues au fournisseur.

Aussi, en cas de déclaration douanière faisant ressortir des montants supérieurs à ceux indiqués au présent Marché, le supplément de droits et taxes de douane résultant de cette différence de déclaration sera à la charge du Fournisseur.

En cas d'augmentation des sommes à valoir pour la couverture des droits de douane et taxes à l'importation, l'ONDA prendra les engagements complémentaires nécessaires pour couvrir lesdites sommes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les **prestations de service** réalisées pour le compte de l'ONDA par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de **10%** de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. **Une copie de l'attestation du versement** de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine. »

## CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

***N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.***

### ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction de l'Aéroport Mohammed V.**

### ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **fourniture** dont les prix sont fermes et non révisables.

### ARTICLE 03 : CONSISTANCE DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :

1. La fourniture et pose de câblage informatique pour l'Aéroport Mohammed V ;
2. La fourniture de pièces de rechange de type informatique et réseaux télécommunications. pour l'Aéroport Mohammed V ;

### ARTICLE 04 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE LIVRAISON

Le présent marché est valable pour une durée **d'une (01) année** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Les fournitures doivent être livrées au magasin de l'aéroport Mohammed V sis aux locaux des Moyens Généraux et à la charge du prestataire.

Le délai de livraison des fournitures, objet du présent marché est de **trente-six (36) jours calendaires** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

**Pour les travaux**, chaque intervention fera l'objet d'un **Ordre de Travaux** dûment signé par le Directeur de l'Aéroport Mohammed V, précisant les items du bordereau des prix à exécuter avec accusé de réception du titulaire.

Le titulaire doit être capable d'entamer les travaux demandés dans un délai de **quarante-huit (48) heures**. Tout retard d'exécution des travaux fera l'objet de pénalités de retard d'exécution. Les livraisons et réceptions partielles sont autorisées.

### ARTICLE 05 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par le prestataire d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, par jour de retard, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché éventuellement majoré par

les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

**1- En cas de retard pour la livraison des fournitures :** Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT.

**2- En cas de retard dans la remise des documents ou rapports :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à deux pour Cent (2 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

#### **ARTICLE 06 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF – RETENUE DE GARANTIE**

a) **Cautionnement :** Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) **Retenue de garantie :** Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

**Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.**

#### **ARTICLE 07 : MODE DE PAIEMENT**

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

**Les réceptions et paiements partiels sont autorisés.**

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

#### **ARTICLE 08 : CONTROLE ET VERIFICATION**

L'ONDA aura le droit de contrôler et/ou d'essayer les fournitures pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché. L'ONDA notifiera par écrit au fournisseur l'identité de ses représentants à ces fins.

Si l'une quelconque des fournitures contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit du maître d'ouvrage de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et le maître d'ouvrage n'y renoncera aucunement du

fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le fournisseur de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

***N.B : Le prestataire est tenu de fournir les fiches techniques des produits exigées à l'article Définition des prix ou proposer le cas échéant des échantillons pour validation. L'ONDA se réserve le droit de refuser toute fourniture jugée non conforme au marché ou de marque reconnue. Le titulaire est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de se conformer strictement aux exigences techniques des fournitures proposées. Toutes les fournitures doivent être de type et de marque professionnels.***

#### **ARTICLE 09 : BREVETS**

Le prestataire garantira le maître d'ouvrage contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

#### **ARTICLE 10 : NORMES**

Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées aux prescriptions et spécifications techniques du présent marché.

#### **ARTICLE 11 : RECEPTIONS DES PRESTATIONS**

Les attachements, les décomptes et les PV des réceptions provisoires partielles et globales seront signés par le **Directeur de l'aéroport Mohammed V**, conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

La réception définitive des prestations sera prononcée **douze (12) mois** après la date du procès-verbal de la réception provisoire globale des prestations et signée par le **Directeur de l'aéroport Mohammed V**, conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T.

#### **ARTICLE 12 : GARANTIE PARTICULIERE**

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications de l'ONDA) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

L'ONDA notifiera au fournisseur par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.

A la réception d'une telle notification, le fournisseur, dans un délai de **trente (30) jours**, remplacera les fournitures non conformes sans frais pour le maître d'ouvrage.

Passé ce délai, si le prestataire, après notification, manque à se conformer à la notification du maître d'ouvrage, ce dernier applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du fournisseur et sans préjudice de tout autre recours de l'acquéreur contre le fournisseur en application des clauses du marché.

### **ARTICLE 13 : CIRCULATION DU PERSONNEL.**

Le titulaire devra remettre à l'O.N.D.A. la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport concerné. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigner pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport concerné.

N.B :

Le titulaire doit s'acquitter auprès de l'Aéroport Mohammed V des frais exigés pour l'obtention des titres d'accès permanents de son personnel.

Il sera tenu responsable de retourner au service gestion de maintenance des équipements Si tous les badges de son personnel opérant à l'Aéroport à l'expiration du délai du contrat ou en cas de départ ou d'exclusion de ses agents de maintenance déclarés à l'ONDA.

### **ARTICLE 14 : HYGIENE, SECURITE, ASSURANCES, SURETE ET POLITIQUE QUALITE**

Le titulaire doit attacher une grande importance à l'hygiène, la sécurité et la sûreté de ses employés, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Un effort particulier doit être porté sur l'évaluation et l'appréciation des risques afin de mettre en place des mesures de prévention.

Le titulaire du marché est tenu de respecter les dispositions mises en place au niveau de l'aéroport en matière de sécurité, sûreté et qualité.

#### **Sécurité de l'environnement et gestion des déchets**

Le traitement des déchets résultants est à la charge du titulaire.

#### **HYGIENE, SECURITE, ASSURANCES, SURETE ET POLITIQUE QUALITE**

Le titulaire doit attacher une grande importance à l'Hygiène, Sécurité et Sûreté de ses employés, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Un effort particulier doit être porté sur l'évaluation et l'appréciation des risques afin de mettre en place des mesures de prévention.

Sur le site, le titulaire observe les règlements de l'ONDA en vigueur.

Le titulaire doit intégrer dans son plan qualité et doit respecter l'ensemble des procédures de l'ONDA en fonction des travaux réalisés :

#### **Sécurité de l'environnement et gestion des déchets**

Le traitement des déchets résultant est à la charge du titulaire. A la fin de chaque opération d'évacuation de déchets, en vue d'assurer une traçabilité, le titulaire est tenu de fournir une attestation décrivant le sort qui a été réservé aux déchets traités. Suivant la loi 28-00 relative à la gestion des déchets

#### **Sûreté**

Le titulaire est tenu de respecter les consignes et les mesures de sûreté applicable à l'aéroport Mohammed V.

#### **Qualité**

Le titulaire de ce marché a l'obligation de répondre aux exigences du système de management de la qualité environnement intégré qui sont en vigueur à l'aéroport Mohammed V, suivant la norme ISO 9001 V2015 et 14001 V2015.

#### **Fiches de Sécurité - FDS**

Les fiches de données de sécurité (FDS) comportent des informations sur la composition du produit, ses propriétés physiques et chimiques, ses éventuels effets toxicologiques et écologiques, l'identification des dangers, les précautions à prendre pour sa manipulation et son stockage ainsi que les protections individuelles à porter, les informations réglementaires et relatives au transport, les mesures de premiers secours.

**En outre, le prestataire devra adhérer et se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à l'Aéroport Mohammed V et à leur application stricte.**

#### **ARTICLE 15 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRENEUR VOISINS**

L'Entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'Etat ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres prestations.

Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'Entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux.

#### **ARTICLE 16 : DELAI ET NATURE DE GARANTIE**

##### **1) DELAI DE GARANTIE**

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de la réception provisoire.

##### **2) NATURE DE GARANTIE**

Durant la période de garantie, le fournisseur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

Durant la période de garantie, le prestataire assurera à sa charge le remplacement de tout matériel défectueux ou jugé non conforme par les services de l'ONDA.

#### **ARTICLE 17 : DEFINITION DES PRIX**

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

#### **Fourniture de câblage**

##### **Prix n°1 Câble 4 paires UTP Catégorie 6 A :**

Ce prix payé au mètre linéaire la fourniture de câble 4 paires UTP catégorie 6 A F/UTP ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Diamètre conducteur : **23 AWG** ;
- Isolant principal : **Polyéthylène Solide** ;
- Type de câble : **F/UTP** ;
- Gaine extérieure : **LSZH** ;
- Protection : **avec feuille d'aluminium** ;
- Gaine : **en PVC** ;
- Norme : **TIA/EIA 568-C.2, ISO/IEC 11801 : amendement 2 :2010** ;
- Test de propagation de flamme : **EN 50575 :2014 + A :2016, Euroclass : Dca-S2, d2, a1.**

- **Fiche technique.**

**Prix n°2 Câble fibre optique 12 brins Multimode :**

Ce prix payé au mètre linéaire la fourniture de Câble fibre optique 12 brins Extérieur blindée anti rongeur Multimode OM2.

Ce câble fibre optique OM2 12 brins est multi-usage (intérieur, extérieur, vertical et horizontal) bufférisé, stabilisé aux rayons ultra-violets, LSZH (LowSmokeZeroHallogen) faible dégagement de fumée sans gaz halogène et retardateur de flamme en cas d'incendie et ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Type de fibre : monomode OM2 ;
- Diamètre de la fibre : 50/125 µm ;
- Atténuation : < 3,5dB/km à 850nm et < 1,5dB/km à 1300nm ;
- Avec code couleur individuel des fibres ;
- Gaine extérieure de type LSOH ;
- Température de fonctionnement entre -20 et 55 °C ;
- Résistance à l'eau (par son gel solidifié qui enrobe les fibres) ;
- Résistance mécanique renforcée par la présence de KEVLAR ;
- Armé et anti-rongeur ;
- Extérieure et intérieure ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°3 Câble fibre optique 12 brins Monomode :**

Ce prix payé au mètre linéaire la fourniture de Câble fibre optique 12 brins Extérieur blindée anti rongeur Monomode OS 2.

Ce câble fibre optique OS2 12 brins est multi-usage (intérieur, extérieur, vertical et horizontal) bufférisé, stabilisé aux rayons ultra-violets, LSZH (LowSmokeZeroHallogen) faible dégagement de fumée sans gaz halogène et retardateur de flamme en cas d'incendie et ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Type de fibre : monomode OS2 ;
- Diamètre de la fibre : 9/125 µm ;
- Atténuation : < 0.4db/km ;
- Avec code couleur individuel des fibres.
- Gaine extérieure de type LSOH.
- Température de fonctionnement entre -20 et 55 °C.
- Résistance à l'eau (par son gel solidifié qui enrobe les fibres) ;
- Résistance mécanique renforcée par la présence de KEVLAR ;
- Armé et anti-rongeur ;
- Extérieure et intérieure ;
- **Fiche technique.**

**Fourniture d'accessoire de câblage**

**Prix n°4 Goulotte 100 X 40 :**

Ce prix payé au mètre linéaire la fourniture de Goulotte 100 X 40 ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Couleur : **blanc pur**;

- Largeur : **100 mm** ;
- Profondeur : **40 mm** ;
- Matériau : **plastique** ;
- Type de fixation : **à visser**.

**Prix n°5**      **Support pour goulotte 100 X 40 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture support pour goulotte 100 X 40.  
Cette fourniture doit être compatible avec l'article définis au niveau du prix n°4.

**Prix n°6**      **Angle intérieur pour goulotte 100 X 40 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'angle intérieur pour goulotte 100 X 40.  
Cette fourniture doit être compatible avec l'article définis au prix n°4.

**Prix n°7**      **Angle extérieur pour goulotte 100 X 40 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'angle extérieur pour goulotte 100 X 40.  
Cette fourniture doit être compatible avec le prix définis au prix n°4.

**Prix n°8**      **Embouts pour goulotte 100 X 40 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'embouts pour goulotte 100 X 40.  
Cette fourniture doit être compatible avec le prix n°4.

**Prix n°9**      **Prise mosaïque RJ45 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de prise mosaïque RJ45 CAT 6 A pour goulotte 100 X 40.  
Cette fourniture doit être compatible avec le prix N°4 et ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Prise informatique : Catégorie 6 A F/UTP à deux modules ;
- Option : Porte-étiquette ;
- Type de fixation : à clipser.
- Connexion : Prises LCS2 avec connecteur à connexion rapide sans outil ;
- Normes : Conformes aux normes : ISO/IEC 11 801, EN 50173-1, ANSI/TIA 568.

**Prix n°10**      **Support à griffes :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de support à griffes compatibles avec les prix N° 4 et N° 9.

**Prix n°11**      **Tube Iso gris armé diamètre 16 :**

Ce prix payé au mètre linéaire la fourniture du Tube Iso gris armé diamètre 16.

**Prix n°12**      **Boite de jonction de fibre optique 72 Brins :**

Ce prix payé à l'ensemble la fourniture de boite de jonction de fibre optique étanche 72 Brins avec accessoires.

**Prix n°13**      **Coupleur fibre optique LC à LC Duplex Monomode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de coupleur fibre optique LC à LC duplex monomode. Les coupleurs permettront de connecter deux jarretières fibre optique monomode.

**Prix n°14**      **Coupleur fibre optique LC à LC Simplex Monomode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de coupleur fibre optique LC à LC simplex monomode. Les coupleurs permettront de connecter deux jarretières fibre optique monomode.

**Prix n°15**      **Coupleur fibre optique LC à LC Duplex Multimode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de coupleur fibre optique LC à LC duplex Multimode. Les coupleurs permettront de connecter deux jarretières fibre optique multimode.

**Prix n°16**      **Coupleur fibre optique LC à LC Simplex Multimode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de coupleur fibre optique LC à LC Simplex Multimode. Les coupleurs permettront de connecter deux jarretières fibre optique multimode.

**Prix n°17**      **Coupleur de plug RJ45 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Coupleur de plug RJ45 F/F. Le coupleur permettra de connecter deux plugs RJ45 CAT 5, 5E, 6, 6A, 7 Câblage droit, de couleur Noir.

**Prix n°18**      **Splitter RJ45 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Splitter RJ45 ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Adaptateur Splitter RJ45 de 1 à 2 double femelle Port CAT 5 / CAT 6 LAN ;
- 3 ports femelles RJ45.

**Prix n°19**      **Connecteur RJ9 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de connecteur plug RJ9. Les connecteurs seront fournis dans des packs de 100 unités ou 50 unités.

**Prix n°20**      **Connecteur RJ11 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de connecteur plug RJ11. Les connecteurs seront fournis dans des packs de 100 unités ou 50 unités.

**Prix n°21**      **Connecteur RJ45 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de connecteur plug RJ45 pour câble CAT 6 A F/UTP. Les connecteurs seront fournis dans des packs de 100 unités ou 50 unités.

**Prix n°22**      **Pigtail Monomode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Pigtail fibre optique Monomode OS2 ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Type : **Monomode, OS2** ;
- Connecteur : **SC** ;
- Type de Polissage : **UPC** ;
- Gaine de Câble : **en PVC** ;
- Couleur de Gaine : **Jaune** ;
- Longueur : **1m** ;
- Couleur du connecteur : **Bleu**.

**Prix n°23 Pigtail Multimode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Pigtail fibre optique Multimode ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Type : **Multimode, OM2** ;
- Connecteur : **SC** ;
- Type de Polissage : **UPC** ;
- Gaine de Câble : **en PVC** ;
- Longueur : **1m** ;
- Diamètre de Câble : **0.9 mm** ;
- Couleur du connecteur : **gris**.

**Prix n°24 Panneau de brassage 24 ports :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de panneau de brassage 24 ports CAT 6 A équipé ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Nombre de ports RJ45 : **24 ports Femelles catégorie 6A F/UTP** ;
- Format : **adapté aux racks 19 pouces** ;
- Hauteur : **1U (1,75" soit 4,44cm)** ;
- Ports femelles : **standards EIA/TIA568A et EIA/TIA568B** ;
- Autre : **Numérotation des ports visible** ;
- **Fiche technique**.

**Fourniture Audiovisuelle**

**Prix n°25 Moniteur pour PC 24 pouces :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de moniteur pour PC ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Marque : **DELL, HP ou équivalent** ;
- Reference : **P2419H ou équivalent** ;
- Type de périphérique : **Écran LCD à rétroéclairage LED - 24"** ;
- Interfaces :
  - Display Port ;
  - VGA ;

- HDMI ;
- Amont USB 3.0 (Type B) ;
- 2 x aval USB 3.0 (Type A);
- 2 x aval USB 2.0 (Type A).
- Résolution native : **Full HD (1080p) 1920 x 1080 à 60 Hz ;**
- Réglages de la position de l'écran : **Hauteur, pivot (rotation), pivotant, inclinaison ;**
- Revêtement de l'écran : **Anti-éblouissement ;**
- Normes environnementales : **ENERGY STAR ;**
- Type d'affichage : **Écran LCD à rétroéclairage LED / matrice active TFT ;**
- Appareils intégrés : **Concentrateur USB 3.0 ;**
- Facteur de forme : **16:9 ;**
- Temps de réponse : **8 ms (normal) ; 5 ms (rapide) ;**
- Interface de montage VESA : **100 x 100 mm ;**
- Interface de montage pour écran plat : **100 x 100 mm ;**
- Angle de pivotement : **90° ;**
- Angle de rotation : **180° ;**
- Type de logement de sécurité : **Serrure de sécurité Kensington ;**
- Tension requise : **CA 120/230 V (50/60 Hz) ;**
- Langages OSD : **français, anglais ;**
- Fourniture : **socle, 1 x câble USB SuperSpeed, 1 x Câble Display Port - Display Port vers Display Port ;**
- **Fiche technique.**

#### **Prix n°26      Moniteur pour PC 27 pouces :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de moniteur pour PC ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Marque : **DELL, HP ou équivalent ;**
- Référence : **P2719HC ou équivalent ;**
- Type de périphérique : **Écran LCD à rétroéclairage LED - 27" ;**
- Interfaces
  - Port HDMI ;
  - Display Port (entrée) ;
  - Display Port (sortie) ;
  - Connecteur USB-C ;
  - 2 x Ports USB descendants ;
- Résolution native : **Full HD (1080p) 1920 x 1080 à 60 Hz ;**
- Réglages de la position de l'écran : **Hauteur, pivot (rotation), pivotant, inclinaison ;**
- Revêtement de l'écran : **Anti-éblouissement, 3H Hard Coating ;**
- Normes environnementales : **ENERGY STAR ;**
- Type d'affichage : **Écran LCD à rétroéclairage LED / matrice active TFT ;**
- Appareils intégrés : **Concentrateur USB 3.0 ;**
- Facteur de forme : **16:9 ;**
- Temps de réponse : **8 ms (normal) ; 5 ms (rapide) ;**
- Angle de pivotement : **90° ;**
- Angle de rotation : **180° ;**
- Type de logement de sécurité : **Serrure de sécurité Kensington ;**
- Tension requise : **CA 120/230 V (50/60 Hz) ;**
- Langages OSD minimum : **français, anglais ;**
- Fourniture : **socle, Câble USB-C (C à C), 1 x Câble Display Port - Display Port vers Display Port ;**

- **Fiche technique.**

**Prix n°27**      **Téléviseur 50 pouces :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Téléviseur ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Marque : **SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent ;**
- Référence : **UA50RU7105SXMV ou équivalent ;**
- Taille D'écran : **50 pouces ;**
- Série : **7 minimum ;**
- Résolution : **3,840 x 2,160 ;**
- Type D'écran : **FLAT ;**
- SMART TV : **OUI ;**
- Norme HD : **UHD (4K) ;**
- Type Du Rétroéclairage : **LED ;**
- DIRECT WI-FI : **Oui ;**
- Accessoires : **télécommande de même marque adaptée avec piles, câble d'alimentation électrique, manuel d'utilisation, support de fixation mural adapté.**
- ENTREE :
  - **3 x HDMI ;**
  - **TUNER : DVB-TS2 ;**
  - **2 x USB ;**
  - **Ethernet (Réseau local) ;**
  - **Wifi intégré ;**
  - **Fiche technique.**

**Prix n°28**      **Téléviseur 55 pouces :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Téléviseur ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent ;**
- Référence : **QA55Q70RASXMV ou équivalent ;**
- Taille D'écran : **55 pouces ;**
- Gamme : **QLED ou OLED ;**
- Série : **7 minimum ;**
- Résolution : **3,840 x 2,160 ;**
- Type D'écran : **FLAT ;**
- SMART TV : **OUI ;**
- Norme HD : **UHD (4K) ;**
- Type Du Rétroéclairage : **LED ;**
- DIRECT WI-FI : **Oui ;**
- Bluetooth : **OUI ;**
- Accessoires : **télécommande de même marque adaptée avec piles, câble d'alimentation électrique, manuel d'utilisation, support de fixation mural adapté.**
- ENTREE :
  - **4 x HDMI ;**
  - **TUNER ANALOGIQUE : OUI ;**
  - **2 x USB ;**

- **Ethernet (Réseau local) ;**
- **Wifi intégré ;**
- **Fiche technique.**

**Prix n°29      Téléviseur 65 pouces :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Téléviseur ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent ;**
- Référence : **QA65Q60RASXMV ou équivalent ;**
- Taille D'écran : **65 pouces ;**
- Gamme : **QLED** ou OLED ;
- Série : **6 minimum ;**
- Résolution : **3,840 x 2,160 ;**
- Type D'écran : **FLAT ;**
- SMART TV : **OUI ;**
- Norme HD : **UHD (4K) ;**
- Type Du Rétroéclairage : **LED ;**
- DIRECT WI-FI : **Oui ;**
- Bluetooth : **OUI ;**
- Accessoires : **télécommande de même marque adaptée avec piles, câble d'alimentation électrique, manuel d'utilisation, support de fixation mural adapté.**
- ENTREE :
  - **4 x HDMI ;**
  - **TUNER : DVB-TS2 ;**
  - **2 x USB ;**
  - **Ethernet (Réseau local) ;**
  - **Wifi intégré ;**
  - **Fiche technique.**

**Fourniture d'accessoires pour audiovisuel**

**Prix n°30      Support écran double bras :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Support écran double bras ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Référence : **Iiyama Support écran double bras DS1002C-B1 ou équivalent ;**
- Nombre d'écran(s) : **Deux (2) ;**
- Taille de l'écran : **30 pouces maximum ;**
- Orientable : **Rotation : 360°, inclinaison : +90/-55°, pivot latéral : 360°;**
- Fixation VESA : **100 x 100 mm et 75 x 75 mm ;**
- Couleur : **Argent ;**
- Gestion de câbles intégrée/dissimulée dans la colonne en aluminium et dans les extensions ;
- Blocage de la rotation de l'écran possible ;
- Type de fixation : **fixation pour table ;**
- **Fiche technique.**

**Prix n°31      Support mural pour écran :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Support mural pour écran ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Référence : **Trend, EASYMOUNT ou équivalent** ;
- Type de support : **Rotatif en acier** ;
- Taille écran supporte : **32" à 65"** ;
- Couleur : **Noir** ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°32      Adaptateur USB-C vers USB 3 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'adaptateur USB-C vers USB 3 ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **HP, dell ou équivalent** ;
- Référence : **P7Z56AA#ABB équivalent** ;
- Connecteur 1 : **USB de type A 4 broches – femelle** ;
- Connecteur 2 : **USB-C à 24 broches – mâle.**

**Prix n°33      Adaptateur HDMI vers VGA :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'adaptateur HDMI vers VGA ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Qualité : **Full-HD (1920 x 1080 pixels)** ;
- Interface prise en charge : **HDMI / VGA / audio** ;
- VGA : **Femelle** ;
- Couleur : **Noir** ;
- Technologie : **Blindé plaqué or.**

**Prix n°34      Adaptateur Display-Port vers DVI, VGA et HDMI 3-en-1 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'adaptateur Display-Port vers DVI, VGA et HDMI 3-en-1 mâle à femelle ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Entrée : **Display-port mâle** ;
- Sorties femelles :
  - **DVI** ;
  - **VGA** ;
  - **HDMI.**

**Prix n°35      Adaptateur Display-Port vers VGA :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'adaptateur Display-Port vers VGA de Qualité **Full-HD (1920 x 1080 pixels)** ayant les caractéristiques suivantes au minimum.

- Entrée : **Display-port mâle** ;
- Sortie femelle : **VGA.**

**Prix n°36      Adaptateur Display-Port vers HDMI :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'adaptateur Display-Port vers HDMI ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Entrée : **Display-port mâle** ;
- Sortie femelle : **HDMI**.

**Prix n°37      Câble mini-Display-Port vers Display-Port :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble mini- Display-Port vers Display-Port ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Longueur : **1,5 m** ;
- Connecteur 1 : **Mini Display-Port – mâle** ;
- Connecteur 2 : **Display-Port 20 broches – mâle, 1.2**;
- Couleur : **Noir** ;

**Prix n°38      Câble HDMI 1,5 mètres :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble HDMI 1,5 mètres ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Type de câble : **Câble HDMI 2.0** ;
- Connecteur 1 : **mâle** ;
- Connecteur 2 : **mâle** ;
- Couleur : **Noir** ;
- Longueur de câble : **1,5 m**.

**Prix n°39      Câble HDMI 20 mètres :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble HDMI 20 mètres ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Type de câble : **Câble HDMI 2.0** ;
- Connecteur 1 : **mâle** ;
- Connecteur 2 : **mâle** ;
- Couleur : **Noir** ;
- Longueur de câble : **20 m**.

**Prix n°40      Câble VGA 20 mètres :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble VGA ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Connecteur 1 : **VGA mâle**;
- Connecteur 2 : **VGA mâle** ;
- Couleur : **Noir** ;

- Longueur de câble : **20 m.**

**Prix n°41      Coupleur HDMI :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Coupleur HDMI ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Entrée : **HDMI femelle ;**
- Sortie : **HDMI femelle.**

**Prix n°42      Câble Display-Port :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble Display-Port ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Type de câble : **blindé ;**
- Connecteur 1 : **mâle ;**
- Connecteur 2 : **mâle ;**
- Version : **1.2 ;**
- Couleur : **Noir ;**
- Longueur de câble : **1,5 m.**

**Accessoires informatique**

**Prix n°43      Clavier USB pour ordinateur :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Clavier bilingue USB pour ordinateur (Français - Arabe) AZERTY ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **HP, DELL ou équivalent ;**
- Réglage : **Réglable pour pentes 0°, 6° ou 12° avec des pattes d'inclinaison - Fonction de déversement-vidange intégrée ;**
- Référence : **QY776AA#AB6 ou équivalent ;**
- Liaison filaire : **USB ;**
- Type : **AZERTY ;**
- Langue : **Français et Arabe ;**
- **Fiche technique.**

**Prix n°44      Mini clavier :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de mini clavier ayant les caractéristiques suivantes :

- Marque : **CHERRY ou équivalent ;**
- **Modèle : MC 4000 ou équivalent ;**
- Mini clavier compact USB, AZERTY, 83 touches, mode d'emploi imprimé, type 10mA, voltage +3,3 V à +5 V ;
- Technologie des touches ML (contact à barres d'or croisées) ;
- Longévité touche standard > 20 millions d'activations (usage intensif) ;

- Fiabilité : MTBF > 169 300 heures ;
- Compatible : WINDOWS, LINUX, SOLARIS ;
- Conforme aux standards : EN 60950, CE, FCC, C-TICK, UL, VCCI, VDE, BSMI ;
- Poids environ 400g, longueur du câble 1,75m.
- Compatible avec des machines tournantes sous Unix SOLARIS ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°45**      **Souris USB Type 1 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Souris USB optique ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **CHERRY ou équivalent** ;
- **Modèle : MC 4000 ou équivalent** ;
- Patins sur tout le pourtour pour un guidage fluide et sûr ;
- Capteur optique de qualité, sensibilité ajustable sur 2 niveaux ;
- Éclairage en fonction de la résolution choisie (1000 dpi =bleu, 2000 dpi = rouge) ;
- Détection de mouvement haute vitesse (60 ips) ;
- Design symétrique Optimisé convenant aux droitiers comme aux gauchers ;
- Mode d'emploi imprimé ;
- Consommation maximum 100 mA ;
- Durée de vie de la molette de défilement : plus de 150 000 cycles ;
- Durée de vie des boutons de la souris : plus de 10 millions de pressions ;
- Conforme aux standards : CE, FCC, C-TICK, cTUVus, BSMI ;
- Compatible avec des machines tournantes sous Unix SOLARIS ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°46**      **Souris USB Type 2 :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Souris USB optique ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Marque : **HP, DELL ou équivalent** ;
- Référence : **G1K28AA#ABB ou équivalent** ;
- Boutons : **3 boutons plus molette** ;
- Poids : **64 grammes maximum** ;
- Type de souris : **Souris de voyage USB optique** ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°47**      **Clavier et souris sans fil :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de pack de Clavier et souris sans fil ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **HP, DELL ou équivalent** ;
- Référence : **T6L04AA#ABF ou équivalent** ;
- Type de clavier : **AZERTY** ;
- Contenu de l'emballage :

- ✓ **Clavier ;**
- ✓ **Souris ;**
- ✓ **Récepteur USB ;**
- ✓ **Piles AAA pour claviers et souris (un pack de quatre (04) piles alcalines inclus pour chaque lot) ;**
- ✓ **Documentation ;**
- ✓ **Fiche technique.**

**Prix n°48      Clé WiFi USB :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de clé wifi USB ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **D-Link DWA-131 ou équivalent ;**
- Adaptateur réseau - Sans fil ;
- Bande de fréquence : **2.4 GHz ;**
- Type d'interface (bus) : **USB 2.0 ;**
- Protocole de liaison de données : **IEEE 802.11b, IEEE 802.11g, IEEE 802.11n (draft 2.0) ;**
- Wi-Fi Protected Setup (WPS);
- **Fiche technique.**

**Prix n°49      Rallonge USB 3 mètres :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Rallonge USB 3 mètres ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Connecteur 1 : **mâle A ;**
- Connecteur 2 : **femelle A;**
- Version : **2.0 ;**
- Couleur : **Noir ;**
- Longueur de câble : **3 m.**

**Prix n°50      Câble USB pour imprimante :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Câble USB pour imprimante ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Connecteur 1 : **mâle A ;**
- Connecteur 2 : **mâle B;**
- Version : **2.0 ;**
- Longueur de câble : **3 m.**

**Prix n°51      Graveur CD et DVD externe :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Graveur CD et DVD externe ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Type : **Plug and Play, aucun pilote supplémentaire requis ;**
- Alimentation électrique : **aucun adaptateur secteur externe requis, alimenté par un seul port USB;**
- Interface : **USB 3.0;**
- Vitesse de gravure : **CD 24X et DVD 8X ;**
- Prise en charge : **DVD + R, DVD-R, CD-ROM, DVD-ROM, CD-R, CD-RW ;**
- Système pris en charge: **Windows XP/WIN7/win8/win10 ;**

- Capacité du cache de données: **2 Mo** ;
- Câble : **câble USB** ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°52 HDD externe :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de HDD externe ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Marque : **SEAGATE, MAXTOR, Western Digital, Sandisk ou équivalent** ;
- Capacité : **2 To** ;
- Interfaces : **USB 3.0 (rétro-compatible USB 2.0)**;
- Compatibilité : **Formaté NTFS pour Windows 10, Windows 8.1, Windows 7** ;
- Poids : **180 g maximum**;
- Alimentation électrique : **Aucun adaptateur secteur externe requis, alimenté par un seul port USB**;
- Accessoires : **Câble USB de connexion, étui adapté (Antichoc)** ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°53 HDD externe SSD :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de HDD externe SSD ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **SEAGATE, MAXTOR, Western Digital, Sandisk ou équivalent** ;
- Référence : Sandisk SDSSDE60-500G-G25 ou **équivalent** ;
- Capacité : **500 Go** ;
- Interfaces : **USB 3.1 Gen 2** ;
- Compatibilité : **Compatible avec les ordinateurs PC et Mac aucun pilote nécessaire** ;
- Alimentation électrique : **Aucun adaptateur secteur externe requis, alimenté par un seul port USB**;
- Accessoires : **Câble USB de connexion, étui adapté (rigide et antichoc)** ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°54 Adaptateur USB 3.0 vers Ethernet 10/100/1000 Mbps :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture d'Adaptateur USB 3.0 vers Ethernet 10/100/1000 Mbps\_ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Compatible USB 1.1, 2.0 et 3.0 ;
- Vitesse USB 3.0 jusqu'à 5 Gbps ;
- Alimenté par le port USB ;
- Prise en charge des opérations half/full duplex ;
- LED d'état ;
- Compatible avec les environnements Windows et Mac OS.

**Prix n°55 Commutateur KVM USB VGA :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de commutateur KVM USB VGA à 4 ports avec hub ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Modèle : **SV431USB ou équivalent** ;

- Permet un contrôle simple d'au plus quatre ordinateurs à partir d'un seul moniteur/écran et ensemble de périphériques USB (clavier et souris) ;
- Doté d'un hub USB à 4 ports, permettant de partager des périphériques USB connectés entre les quatre ordinateurs PC/Mac connectés ;
- Prend en charge des applications de haute résolution jusqu'à 1920 x 1440 ;
- Fonctionnement dans des environnements multiples (Windows/Mac OS/Linux) ;
- **Fiche technique.**

#### **Prix n°56      Module d'extension VGA :**

Ce prix payé à l'ensemble la fourniture de module d'extension VGA ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Extendeur VGA 60 mètres par câble réseau CAT-5/6 ;
- Distance de transmission jusqu'à 60 mètres par câble Ethernet CAT-5/6 ;
- Support norme IEEE-568B ;
- Support toutes sortes de système informatique ;
- Petit, léger, aucune puissance et pilote requis, installation facile dans le câblage ;
- En deux unités : Locale et Distante (Emetteur et récepteur).
- Compatibilité : Windows, Unix et Mac OS ;
- **Fiche technique.**

#### **Prix n°57      Module d'extension USB :**

Ce prix payé à l'ensemble la fourniture de module d'extension USB ayants les caractéristiques suivantes au minimum :

- Extension USB 2.0 via câble CAT5/6 en deux unités base (se connecte à l'unité centrale) et remote (pour connexion de périphériques jusqu'à 4 ports USB 2.0) ;
- Distance de transmission jusqu'à 100 mètres par câble Ethernet CAT-5/6 ;
- Transfert de données plus que 480Mbps ;
- Aucune puissance et pilote requis, installation facile dans le câblage « plug and play » ;
- Compatibilité : Windows, Unix et Mac OS ;
- **Fiche technique.**

### **Equipement réseau**

#### **Prix n°58      Switch 24 ports :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de switch 24 ports ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **Cisco ou équivalent** ;
- Référence : **WS-C2960X-24PS-L ou équivalent** ;
- Connectivité :
  - Quantité de ports Ethernet RJ-45 de commutation de base : 24 x 10/100/1000 base T (PoE+) + 4 ports Gigabit SFP.
- Performance :
  - Matrice de commutation minimale de 56 Gb/s.

- Management :
  - SNMP, RMON ;
  - WEB, CLI.
- Sécurité :
  - Support de l'authentification par Radius ;
  - Support de SSL et SSH.
- VLAN :
  - 802.1 Q ;
  - Dynamic VLAN.
- Qualité de service :
  - Ports niveau 4 TCP / UDP (type d'applications) ;
  - Priorité sur une adresse IP (device Priority ) source / destination ;
  - IP ToS (Type of Service) ( DiffServ ).
- Mémoire :
  - RAM : 512 MB ;
  - FLASH : 128 MB.
- Autres :
  - Agrégation de liens ;
  - STP, RSTP ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°59      Switch Ethernet 8 ports :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de switch 8 ports ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Marque : **HP V2 1405-8G (J9794A) ou équivalent ;**
- Nombre de ports RJ45 : **8 Ports ;**
- Switch V2 Non Administrable 10/100/1000 Mbps ;
- Capacité de commutation : 16 Gbits/s ;
- Taux de transfert (mpps) : 11,8 mpps ;
- Layer 2 ;
- Taille tampon de paquets : 2Mo ;
- Contrôle du flux, Auto MDI/MDI-X ;
- Support paquet Jumbo et Mini-Jumbo ;
- Qualité de service (QoS) ;
- Interfaces: 8x 10/100/1000 Mbps auto-negotiation RJ45 ports (Auto MDI/MDIX) ;
- Latence 100 Mb inférieur à 3,9  $\mu$ s, Latence 1000 Mb inférieur à 2,6  $\mu$ s ;
- Standards réseau : IEEE 802.1p, IEEE 802.3, IEEE 802.3u, IEEE 802.3az, IEEE 802.3x ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°60 Switch Ethernet 16 ports :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de switch 16 ports ayant au minimum les caractéristiques suivantes:

- Marque : **HP 1410-16G (J9560A) ou équivalent ;**
- Nombre de ports RJ45 : **16 Ports ;**
- Switch V2 Non Administrable 10/100/1000 Mbps ;
- Capacité de commutation : 32 Gbits/s ;
- Taux de transfert (mpps) : 23,8 mpps, Layer 2, Layer 3 ;
- Taille tampon de paquets : 2Mo ;
- Contrôle du flux, Auto MDI/MDI-X ;
- Support paquet Jumbo Frames ;
- Qualité de service (QoS) ;
- Interfaces: 16x 10/100/1000 Mbps auto-negotiation RJ45 ports (Auto MDI/MDIX) ;
- Latence 100 Mb inférieur à 8  $\mu$ s, Latence 1000 Mb inférieur à 3,6  $\mu$ s ;
- Standards réseau: IEEE 802.1p, IEEE 802.3, IEEE 802.3ab, IEEE 802.3i, IEEE 802.3u, IEEE 802.3z, IEEE 802.3x;
- **Fiche technique.**

**Prix n°61 Convertisseur monomode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de convertisseur Fibre-Ethernet Monomode (SM) SC duplex 100 Base-Tx to 100 Base-FX - 15km ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Marque : **Trendnet ou équivalent ;**
- **Référence : TFC-110S15 ou équivalent de même marque que les convertisseurs au prix N° 62 ;**
- Network Media :
  - **100 Base-TX : Cat. 6 EIA/TIA-568 100-ohm UPT/STP, Jusqu'à 100 m ;**
  - **100 Base-FX : Câble fibre optique monomode 9/125  $\mu$ m ou 10/125  $\mu$ m, Jusqu'à 15 km.**
- Protocole : **CSMA/CD ;**
- Ports :
  - **1 x 10/100Base-TX ;**
  - **1 x 100Base-FX (SC-type duplex) ;**
- Adaptateur secteur : **5V DC, 1A ;**
- Dimensions : **120 x 88 x 25mm ;**
- Distance : **15km ;**
- Interrupteur DIP :
  - **TX : Mode duplex, Mode forcé/Auto-négociation, Vitesse, LLCF (Activé / Désactivé) ;**
  - **FX : Mode duplex, LLR (Activé / Désactivé), LLCF.**
- Montage : Fonctionne comme convertisseur autonome ou avec le boîtier fibres TFC-1600
- Débit de transfert des données :
  - **100Mbps (half-duplex) ;**
  - **200Mbps (full-duplex).**
- Contenu de la boîte : catalogue, Adaptateur secteur ;
- **Fiche technique.**

**Prix n°62      Convertisseur multimode :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de convertisseur Fibre-Ethernet Multimode (MM) SC duplex 100 Base-Tx to 100 Base-FX – 2 km ayant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Marque : **Trendnet ou équivalent ;**
- Référence : **TFC-110MSC ou équivalent de même marque que les convertisseurs au prix N° 61.**
- Network Media:
  - **100Base-TX: Cat. 6 EIA/TIA-568 100-ohm UPT/STP, Jusque 100m ;**
  - **100Base-FX: Câble optique fibre multi-mode 50/125 µm ou 62.5/125 µm, Jusque 2 km.**
- Protocol: **CSMA/CD;**
- Ports:
  - **1 x 10/100Base-TX ;**
  - **1 x 100Base-FX (SC-type duplex) ;**
- Adaptateur secteur: **5V DC, 1A;**
- Dimensions: **120 x 88 x 25mm ;**
- Distance : **15km ;**
- Interrupteur DIP :
- **Mode duplex (half/full).**
- Montage : Fonctionne comme convertisseur autonome ou avec le boîtier fibres TFC-1600  
Prix 63 ;
- Débit de transfert des données :
  - **100Mbps (full-duplex) ;**
  - **200Mbps (full-duplex).**
- Contenu de la boîte : catalogue, Adaptateur secteur ;
- **Fiche technique.**

**Fourniture informatique****Prix n°63      Station de travail :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de station de travail ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Marque : **Dell, HP, Lenovo ou équivalent**
- Référence : **Précision 5820, HP série Z ou équivalent ;**
- Processeur : **Intel Xeon W-2133 3,6GHz-3,9GHz Turbo, 6C, cache de 8,25 Mo, technologie Hyper-Threading, ou équivalent ;**
- Système d'exploitation : **Windows 10 Pro pour Workstation (jusqu'à 4 cœurs) Multi - Anglais, français, espagnol ;**
- Format : **Tour ;**
- Carte Vidéo : **NVIDIA QUADRO P4000, 8Go, 4 DP ;**
- Mémoire : **16 Go (2 x 8 Go) DDR4 ;**
- Disque dur pour données : **Disque dur SATA 2,5" 1 To 7,200 tr/min ;**
- Disque dur pour SE : **SSD 2,5 "512 Go SATA classe 20 ;**
- **Ecran de même marque U2718Q ou équivalent 4K UltraSharp 27 pouces ;**
- Clavier : **de même marque, USB, (AZERTY) ;**
- Souris : **de même marque, USB, optique avec molette ;**
- Lecteur : **Lecteur DVD+/-RW ;**
- Carte réseau : **10/100/1000 ;**
- Ports : **6 ports USB, sortie et entrée audio, port série, port RJ45 ;**

- **Fiche technique.**

**Prix n°64      Rack 19" 6U :**

Ce prix payé à l'unité la fourniture de Rack (Armoire informatique) pour équipements réseau 19" 6U ayant au minimum les caractéristiques minimales suivantes :

- Type de fixation : **mural** ;
  - Nombre d'unités : **6** ;
  - Dimension : **600x450x370 mm** ;
  - Option :
- ✓ **Guides avant et arrière, réglables en profondeur ;**
  - ✓ **Porte de sécurité en verre avec serrure à clé Ouverture à 180 degrés ;**
  - ✓ **Trous pour le passage des câbles, dans le panneau supérieur et inférieur ;**
  - ✓ **Un (01) Ventilateur au minimum inclus;**
  - ✓ **Panneaux latéraux à clés (serrures fournies) ;**
  - ✓ **Accessoires de fixation ;**
  - ✓ **La structure, l'habillage et les montants doivent être en tôle acier galvanisé ;**
  - ✓ **2 guides (Passe) câbles (un à balai, un à étriers) ;**
  - ✓ **Multiprise Rackable femelle 8 prises adapté avec interrupteur rétroéclairé avec couvercle de protection ;**
- **Fiche technique.**

### Travaux

**Prix n°65      Raccordement de brins fibre optique avec test certifié :**

Ce prix payé à l'unité le raccordement de brins fibre optique Multimode ou Monomode, avec test sur tous types de connecteurs (LC, SMA, FC, ST, V-PIN, et F07).

**Prix n°66      Pose de câble fibre optique :**

Ce prix payé au Mètre linéaire la pose de câble fibre optique Multimode ou Monomode.

**Prix n°67      Pose de câble réseau :**

Ce prix payé au Mètre linéaire la pose de câble réseau.

- Le prestataire aura à sa charge la fourniture et la pose de tous les câbles objets du présent marché, et sera tenu également de faire un étiquetage des câbles, et de fournir à l'ONDA les documents correspondants ;

## Appel d'offres ouvert N° 013/20/AOO

### Fourniture et câblage informatiques de l'aéroport Mohammed V

Direction concernée	Direction des Achats et de la Logistique
<p> <i>Stef du Service Gestion de la Maintenance et Equipement SI Signé : Mohamed Amine LHACHIMI</i>   <i>Direction Aéroport Mohammed V Chef du Département Technique Navigation Signé : Abderrahim FARD</i> </p> <p> <b>Le Directeur de L'Aéroport Mohammed V Signé : Abdelhak MAZOUR</b> </p>	<p> <i>Le Directeur des Achats et de la Logistique Abdellah BOUKHLOUF</i> </p>
<p><b>Direction Générale de l'ONDA</b></p>	
 <p> <b>Le Directeur Général Zohair Mohamed EL BOUFIR</b>  <b>24 AOÛT 2020</b> </p>	
<p><b>Concurrent</b></p>	
<p><b>CPS lu et accepté sans réserve</b></p>	